

Qualiteau 35

Bilan pluriannuel 1999-2005

La qualité des eaux superficielles en Ille-et-Vilaine

décembre 2006









Éditorial

La qualité de l'eau est une préoccupation pour tous, élus et citoyens.

Pour mieux connaître les milieux aquatiques, avec l'Etat et en partenariat avec l'Agence de l'eau, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a développé, depuis 1999, un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles : le réseau Qualit'eau 35.

Dans ce cadre, la qualité de l'eau est évaluée périodiquement sur une série de paramètres classiques. Grâce aux différents points de prélèvement situés sur les principaux cours d'eau, les résultats permettent de connaître l'état des cours d'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Ce fascicule constitue donc une synthèse des résultats enregistrés d'octobre 1999 à septembre 2005. Ce premier bilan des six dernières années hydrologiques nous informe sur la qualité de l'eau et les tendances de son évolution.

L'objectif commun est d'apporter une aide à la décision, en rendant les données sur l'eau valorisées et accessibles à tous.

Le réseau Qualit'eau 35 devient un outil incontournable pour mettre en oeuvre la directive cadre européenne sur l'eau. Il répond à l'un des enjeux des prochaines années : améliorer fortement la connaissance des milieux aquatiques afin d'ajuster au mieux les actions et d'atteindre, d'ici à 2015, le bon état écologique des cours d'eau requis par cette directive.

Aussi, des initiatives concrètes et concertées sont-elles déjà engagées sur l'ensemble du territoire. Nous poursuivons ainsi notre engagement et renforçons notre action. Reconquérir la qualité de l'eau est l'affaire de tous et doit mobiliser toutes les énergies.

Jean-Louis Tourenne Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine **Jean Daubigny** Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine

Sommaire

 Editorial
La réglementation • Le contexte réglementaire de la gestion de l'eau
Les caractéristiques du bassin versant de la Vilaine Le bassin versant de la Vilaine
Les caractéristiques des bassins versants des côtiers bretons et de la Sélune • Le bassin versant du Couesnon
La qualité de l'eau• Les nitratesp.24• Les matières phosphoréesp.26• Les matières organiques et oxydablesp.28• La qualité biologiquep.30• Les pesticidesp.32
• Glossaire



Décembre 2006







Joint à ce fascicule, un CD-Rom :

- Le bilan pluriannuel 1999-2005
- Les fiches de description et de résultats des stations
- Les cartes complémentaires
 - L'hydrographie
 - Les syndicats de bassin versant
 - Les contrats restauration entretien de rivière (CRE), état d'avancement
 - Les bassins versants de Bretagne eau pure
 - Les SAGE, état d'avancement
 - Les ressources en eau
 - Les contextes piscicoles
- Les principes généraux du traitement des données.

Le réseau Qualit'eau 35 : pour suivre l'évolution de la qualité des eaux superficielles

Le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles en Ille-et-Vilaine est issu d'un partenariat entre le Conseil général (CG 35), qui en assure la maîtrise d'ouvrage, l'Etat (DDASS, DDE, DIREN Bretagne) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB).

L'objectif du réseau Qualit'eau 35 est de coordonner et d'homogénéiser le suivi de la qualité des eaux superficielles dans le département pour acquérir une connaissance générale de la qualité et suivre son évolution à moyen et long terme. Opérationnel depuis juillet 1999, le réseau comprend aujourd'hui 37 stations de prélèvement d'eau.

Les échantillons sont déposés dans un laboratoire unique.

Chaque mois, les recherches portent au moins sur 13 paramètres de base.

Au niveau de chaque station, le préleveur remplit une fiche descriptive des conditions environnementales du prélèvement. Les prélèvements d'eau sont effectués par la Mission d'assistance à la gestion de l'environnement (MAGE) du Conseil général, la DDASS, les subdivisions Rennes navigation et Cellule qualité des eaux littorales de la DDE. La Diren Bretagne a également participé aux prélèvements d'eau jusqu'en juillet 2005.





La Loisance à Antrain

Ils sont généralement réalisés au début de chaque mois, au cours de la même semaine que les prélèvements du réseau national de bassin (RNB).

14 stations du réseau RNB, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau, sont intégrées au réseau Qualit'eau 35 et fixent à 51 le nombre total de stations dont les résultats sont exploités.

Les résultats sont présentés dans des publications semestrielles, "Qualit'eau 35", et des bilans annuels.

Ce bilan pluriannuel 1999 - 2005 vient en complément de ces parutions en proposant une synthèse des résultats enregistrés au cours des six années hydrologiques.

Il comporte un CDRom où chacune des 51 stations de prélèvement d'eau fait l'objet d'une fiche descriptive du point de prélèvement et d'une fiche de résultats (graphiques et statistiques).

Après validation, les données brutes collectées sont mises en ligne sur le site extranet du Conseil général.

www.qualiteau35.org



Mesure des paramètres terrain

Les 51 stations de prélèvement d'eau en Ille-et-Vilaine

	Code de la station	Nom du cours d'ea	Commune	Localisation précise
le Couesnon	04162000-RNB 04162900 04163000-RNB 04161600 04162200 04162930	le Couesnon le Couesnon le Couesnon le Nançon la Minette la Loisance	Mézières-sur-Couesnon Antrain Sougéal Fougères Saint-Christophe-de-Valains Antrain	Aval du pont sur RD 102, lieu-dit "Moulin de la Roche" Aval du pont sur ancienne RN, lieu-dit "le Pont Neuf" Chemin du Poirier, lieu-dit "Marais de la Folie" Lieu-dit "la Fontaine de la Chaise" Lieu-dit "la Servais" Amont du pont sur RD 296, lieu-dit "le Vivier"
la Rance	04165905 04166050 04165700 04164950	la Rance la Rance le Linon le Néal	Léhon (22) Taden (22) La Chapelle-aux-Filtzméens Médréac	Pont de Léhon Câle de Taden Lieu-dit "la Saudrais" Pont sur RD 220
le Frémur	04166300	le Frémur	Pleurtuit	Retenue de Pont-Avet
le Guyoult	04163500 04163550	le Guyoult le Cardequin	Mont-Dol Le Vivier-sur-Mer	Lieu-dit "le Haut-Pont" Amont du pont sur RD 155, lieu-dit "les Rivières"
le Biez-Jean	04164150	le Canal des Allemand	ds La Fresnais	Pont SNCF
la Sélune	04271960	l'Airon	Louvigné-du-Désert	Pont sur RD 31, lieu-dit "le Pont Juhel"
la Vilaine	04200595-RNB 04201000 04201990 04204300-RNB 04207000-RNB 04209990 04212800 04213000-RNB 04214500 04215750-RNB	la Vilaine la Vilaine la Vilaine la Vilaine la Vilaine la Vilaine	Bourgon (53) Pocé-les-bois Châteaubourg Cesson-Sévigné Rennes Guichen Pléchâtel Guipry Langon Sainte-Marie	Pont sur RD 106, amont de la retenue Lieu-dit "la Graissière" Aval de la station de pompage, lieu-dit "la Guérinais" Lieu-dit "Pont Briand " Ecluse d'Apigné Pont-Réan sur RD 577 Pont sur RD 42, gare de Pléchâtel Ecluse de Malon Pont de Beslé sur RD 59 Lieu-dit "Pont du Grand Pas"
es affluents de la Vilaine de la l'amont à l'amons de Rennes	04201051-RNB 04201170 04201350 04201550 04204000 04205500 04206000 04206300 04205620	la Valière la Valière la Cantache la Pérouse le Chevré l'Ille l'Ille l'Ille	Erbrée Pocé-les-bois Montreuil-sous-Pérouse Montreuil-sous-Pérouse La Bouëxière Montreuil-sur-Ille Saint-Grégoire Rennes Chasné-sur-Illet	Pont sur RD 110 lieu-dit "le Bas Pont Thébault" Pont sur RD 179, amont du barrage de la Cantache Pont sur RD 179, amont du barrage de la Cantache Pont sur RD 27, lieu-dit "le Drugeon" Ecluse de l'Ille Pont sur RD 29, écluse de Robinson Pont boulevard de Chézy Pont sur RD 106
les affluents de la Vilaine de la l'aval de Rennes	04207400 04208100 04208350 04209000-RNB 04209100 04208400 04208630-RNB 04210020 04211000-RNB 04210900 04211550-RNB 04212100 04212700-RNB 04200499 04199380-RNB 04199630	la Seiche la Seiche l'Yaigne l'Ise le Canut Nord le Semnon le Semnon l'Oust	Pacé Loscouët-sur-Meu (22) Iffendic Mordelles Chavagne Montfort-sur-Meu Plélan-le-Grand Visseiche Bruz Nouvoitou Noyal-Châtillon-sur-Seiche Lassy Martigné-Ferchaud Poligné Saint-Jean-La-Poterie (56) Paimpont Sixt-sur-Aff	Pont sur RD 231, lieu-dit "la Foucheraie" Pont sur RD 66, lieu-dit "la Croix de Meu" Lieu-dit "le Moulin du Breil" Pont sur ancienne RN 24, lieu-dit "le Grand Pont " Pont sur RD 21, lieu-dit "le Moulin de Burry" Pont Saint-Nicolas, centre ville Lieu-dit "l'enlevrier" Pont sur RD 310, lieu-dit "le Vieux Moulin" Pont sur RD 137, lieu-dit "la Planche" Lieu-dit "la Boussardière" Lieu-dit "le Moulin de Bray" Lieu-dit "Pont de Lassy" Pont sur RD 53, lieu-dit "les Pommiaux" Lieu-dit "Gué de la Jaunais" Pont d'Aucfer (ancien pont) Pont sur RN 24 Pont sur RD 55, lieu-dit "le Moulin de Sixt "

La localisation des 51 stations de prélèvement d'eau en Ille-et-Vilaine



La réglementation

Le contexte réglementaire de la gestion de l'eau

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) établit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin.

Il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Il reprend l'ensemble des obligations fixées par la loi et les directives européennes. Il tient compte des programmes publics en cours. Il a une portée juridique en rendant les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques obligatoirement compatibles avec le SDAGE. Il coordonne et oriente les initiatives locales de gestion collective comme les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Le premier SDAGE du bassin Loire-Bretagne¹ a été adopté en 1996. Pour permettre le contrôle de l'évolution de la qualité des eaux et des débits au long des cours d'eau, le SDAGE définit, de manière générale et harmonisée, des objectifs de quantité (DOE², DSA³) et de qualité pour les eaux, en des lieux particulièrement importants du bassin : les points nodaux. Les objectifs aux points nodaux sont définis ponctuellement et ne concernent que les paramètres essentiels qui compromettent des usages et fonctions de la rivière, tant à l'aval qu'à l'amont

Dans les SAGE, des objectifs complémentaires sont définis en divers autres points nodaux

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 et la révision du SDAGE

En France, le SDAGE devient le principal outil de la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Tout en continuant à s'attacher à des objectifs importants pour le bassin Loire-Bretagne comme l'alimentation en eau potable, la préservation des zones humides, la gestion des crues et des inondations, le SDAGE Loire-Bretagne devra intégrer les nouveaux objectifs environnementaux introduits par la directive cadre sur l'eau :

- l'atteinte d'un bon état écologique des eaux en 2015.
- la non détérioration des eaux de surface et des eaux souterraines,
- le bon état quantitatif et chimique des eaux souterraines,
- la réduction ou la suppression des rejets toxiques,
- le respect des normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte, réglementaire ou législatif, national ou européen.

Le bassin Loire-Bretagne doit mettre en place un plan de gestion qui devra définir les objectifs et les "programmes de mesures" nécessaires pour les atteindre. Le comité de bassin a engagé la révision du SDAGE, selon les modalités définies dans la loi du 21 avril 2004 qui transpose la directive cadre sur l'eau. Il a défini un programme et calendrier de travail progressif pour aboutir à l'adoption d'un nouveau SDAGE en 2009.



L'ensemble des stations présentées dans ce document sont localisées sur le bassin Loire-Bretagne, à l'exception de la station située sur l'Airon qui appartient au bassin Seine-Normandie.

² Débit objectif d'étiage (DOE) : débit moyen mensuel, au dessus duquel, il est considéré qu'à l'aval du point nodal l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

³ Débit seuil d'alerte (DSA) : débit moyen journalier en dessous duquel une des activités utilisatrices d'eau, ou une des fonctions du cours d'eau, est compromise

⁴ Journal officiel du 22 décembre 2000

Qualiteau 35 bilan pluriannuel 1999-2005

La première étape a été l'élaboration d'un état des lieux du bassin Loire-Bretagne validé en décembre 2004. Plus qu'une simple description de l'état des eaux, c'est un diagnostic pour évaluer, à partir de différents scénarios (évolution des usages, démographie, taux de dépollution...) la capacité des masses d'eau à satisfaire les objectifs environnementaux en 2015. Ce document évolue en fonction de l'état des connaissances.

L'unité d'évaluation que la directive cadre demande de créer est la masse d'eau, unité hydrographique (eaux de surface) ou hydrogéologique (eaux souterraines) cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle on peut définir un même objectif. La directive introduit la notion supplémentaire de masse d'eau fortement modifiée (MEFM). Ce sont des masses d'eau dans lesquelles des modifications morphologiques ont une influence conséquente sur les peuplements vivants (poissons, macro-invertébrés...), ces modifications ne pouvant être supprimées sans effets négatifs sur l'environnement ou les usages. L'analyse doit permettre d'apprécier la capacité de chaque masse d'eau de respecter ou non les objectifs environnementaux à l'horizon 2015. Les masses d'eau sont provisoirement réparties en trois classes:

- celles qui devraient respecter les objectifs de la directive, avec les programmes d'actions actuels ou prévus (respect des objectifs en 2015),
- celles qui nécessiteront un délai ou des actions supplémentaires pour respecter les objectifs de la directive (délai / actions supplémentaires),
- celles pour lesquelles existe une incertitude, soit du fait d'un manque de données, soit du fait d'une méconnaissance des phénomènes physiques (doute).

Pour chaque masse d'eau, le classement concerne les macro-polluants (matières organiques, azotées et phosphorées), les nitrates, les pesticides, l'hydrologie et la morphologie. La probabilité de respect des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau pour les différentes masses d'eau est présentée dans les fiches descriptives des bassins versants de ce document (version V.1 du programme de mesure) et peut évoluer dans les versions futures.

La deuxième étape menée en parallèle a été la consultation du public, en 2005, sur les enjeux du futur SDAGE.

La troisième étape est l'élaboration du projet de SDAGE et de son programme de mesures associé. Il comprend les actions réglementaires et les actions complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015 et intègre une évaluation des coûts. La révision du SDAGE en trois étapes

Adoption d'un nouveau SDAGE en 2009

Le projet de loi eau et milieux aquatiques : des outils pour la reconquête de la qualité des eaux

Le projet de loi eau et milieux aquatiques a été adopté en deuxième lecture, par le Sénat le 11 septembre 2006 et par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2006. Il va maintenant passer en commission mixte paritaire, chargée de trouver une rédaction commune aux deux assemblées pour qu'il puisse être définitivement adopté. Il donne les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique.

Le projet de loi eau et milieux aquatiques apporte les outils nécessaires à la mise en œuvre du SDAGE et doit définir les moyens permettant le respect de la directive cadre en 2015.

Les ZES, ZAC et plans de gestion

Les zones d'excédent structurel (ZES)

Le classement en zone d'excédent structurel (ZES) est lié à l'activité d'élevage. Il recense les cantons pour lesquels, compte tenu des animaux présents, les possibilités d'épandage dépassent les capacités d'exportation de l'azote par les cultures.

Des actions renforcées sont mises en œuvre dans ces cantons :

- extension d'élevage interdite,
- limitation de la surface de plan d'épandage,
- obligation de traitement, de transfert ou de diminution de cheptel pour certaines exploitations.

Initialement, la résorption complète des excédents en ZES devait intervenir avant le 31/12/06.

Les zones d'actions complémentaires (ZAC)

Définies dans le second programme d'actions de la directive nitrates, ces zones sont les communes des bassins versants situés en amont des prises d'eau potable superficielles en situation de dépassement des 50 mg/l pour le paramètre nitrates.

Des mesures complémentaires sont mises en œuvre dans ces communes :

- extension d'élevage interdite,
- obligation de couverture du sol sur toutes les parcelles pendant les périodes présentant des risques de lessivage,
- obligation en bordure de cours d'eau de maintenir l'enherbement des berges.
- interdiction de retourner les prairies de plus de trois ans avant le 1er février,
- limitation des apports d'azote, toutes origines confondues (organique et minérale), à 210 kg d'azote/ha de surface agricole utile.

Les prises d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion

Le code de la santé publique définit des exigences de qualité sur le plan physique, chimique et microbiologique, pour les eaux brutes superficielles utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

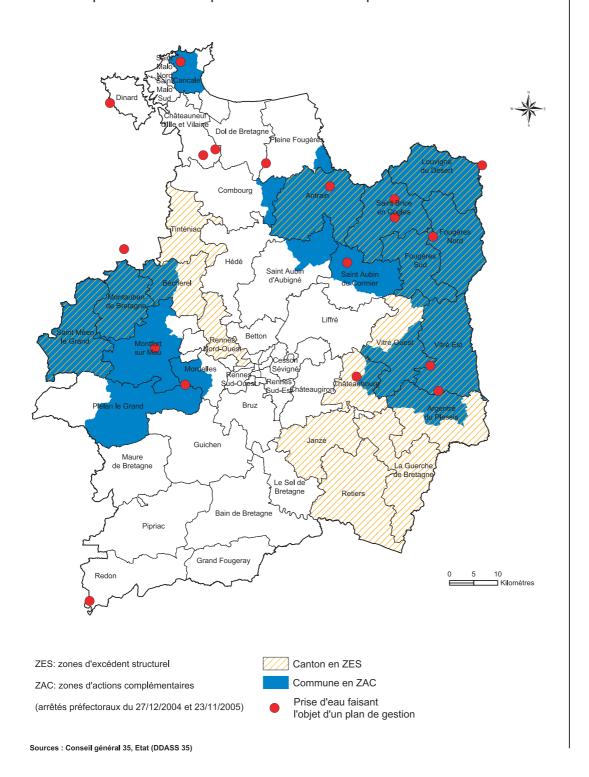
Ainsi, l'utilisation d'une eau de qualité inférieure aux limites fixées ne peut qu'être exceptionnellement autorisée et sous conditions. L'une d'entre elles consiste à mettre en œuvre un plan de gestion des ressources en eau à l'intérieur de la zone intéressée.

Un tel plan peut être défini comme un ensemble d'actions mises en œuvre dans tout ou partie du bassin versant à l'amont de la prise d'eau. Il s'appuie sur des actions issues de programmes généraux ou de programmes spécifiques au bassin versant concerné qui participent à la reconquête de la qualité des eaux pour le ou les paramètres déclassants.

En Ille-et-Vilaine, des autorisations exceptionnelles ont été sollicitées pour 18 prises d'eau ayant présenté une non-conformité temporaire de la teneur en nitrates et / ou matières organiques.

La localisation des ZES et des ZAC

La carte présente des territoires où certaines mesures réglementaires sont mises en œuvre pour lutter contre la pollution des eaux superficielles ou maintenir la qualité.



Les caractéristiques du bassin versant de la Vilaine

Le bassin versant de la Vilaine

Superficie 10 400 km²

Géologie

Ce bassin est localisé dans le massif Armoricain, sur une zone granitique et schisteuse où les aquifères sont rares voire inexistants.

Hydrologie

Sur la Vilaine, les étiages sont sévères et une grande partie du bassin (Vilaine amont et aval, Oust et Meu) est soumise aux inondations.

Le régime hydraulique est sous l'influence des barrages de la Haute-Vilaine destinés au soutien d'étiage et à l'écrêtage des crues de la Vilaine (carte p. 15).

Pluviométrie

La moyenne des normales interannuelles des sept stations est de 781 mm (carte p. 15).

Classement piscicole

I ^{re} catégorie	l'Illet et l'Aff amont
2 ^e catégorie	l'ensemble du bassin de la Vilaine

Source : Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Usages

Alimentation en eau potable	Prélèvements industriels	Irrigation	Navigation	Loisirs	Pêche	Pêche à pied	Conchyliculture
х	х	×	×	×	×	X en Loire-Atlantique	X en Loire-Atlantique

X : présence de l'usage

SDAGE Loire-Bretagne

Point nodal	Localisation
04204300 - (VI3)	la Vilaine à Cesson-Sévigné
04215750 - (VI2)	la Vilaine à Sainte-Marie, à l'amont de Redon et à l'aval immédiat de la confluence avec le Don
VII	la Vilaine à l'amont immédiat du barrage d'Arzal
Os	l'Oust à l'amont de la confluence avec la Vilaine au droit du pont de la RD 775

Objectif au point nodal	04204300	04215750	VII	Os
Nitrates	< 40 mg/l	< 40 mg/l	< 40 mg/l	< 40 mg/l
Ammoniaque	1	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l
Phosphore total	< 0,25 mg/l	< 0,25 mg/l	< 0,25 mg/l	< 0,25 mg/l
Carbone organique dissous	< 6 mg/l	< 6 mg/l	< 6 mg/l	< 6 mg/l
Pesticides totaux	< µg/l	< µg/l	< µg/l	< µg/l
Débit objectif d'étiage (DOE)	1	2,00 m ³ /s	2,50 m ³ /s	1,10 m ³ /s
Débit seuil d'alerte (DSA)	1,20 m ³ /s	1,30 m ³ /s	1,30 m ³ /s	0,50 m ³ /s

SAGE Vilaine

SAGE VIIAIIIE	
Etat d'avancement	approbation le I ^{re} avril 2003
	restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
	alimentation en eau potable
	dépollution
Enjeux identifiés	gestion quantitative : soutien d'étiage, inondation
dans le SAGE	restauration des poissons migrateurs
	milieu estuarien
	zones humides
	loisirs



Probabilité de respect des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau pour les différentes masses d'eau

Le Villame depuis la retenue de la Villame depuis Saconfluence avec la Villame depuis La Chapelle Fibrée lusqu'à a confluence de la Villame depuis La Chapelle state l'el villame depuis la confluence de la Chapelle de la Villame depuis la confluence avec la Canatane de la Canatane lusqu'à sa confluence avec l'el villame depuis la confluence avec l'el villame depuis se prince de l'el villame depuis la confluence avec l'el villame depuis la Bouesière jusqu'à sa confluence avec la Villame l'el villame depuis La Bouesière jusqu'à sa confluence avec la Villame l'el villame depuis l'el villame depuis l'el villame l'	Cours d'eau	Respect des objectifs en 2015	Doute	Délai / Actions supplémentaires
jusqu'a la refenue de la Chapelle-Frbrée isqu'à la Chapelle-Frbrée isqu'à la confluence avec la Cantache jusqu'à sa confluence avec l'alle i la Vilaine depuis la confluence avec l'alle i la Vilaine depuis la confluence de la Cantache jusqu'à sa confluence de la Cantache jusqu'à sa confluence de la Cantache jusqu'à sa confluence avec l'ille jusqu'à sa confluence avec l'alle jusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides pydrologie jusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides pydrologie jusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides pydrologie la Flurne depuis Langouët jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'alle jusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides pydrologie le Flurne depuis Langouët jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'hydrologie le Meu depuis faei jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'hydrologie le Meu depuis la confluence avec le Garun jusqu'à sa confluence avec le Garun jusqu'à sa confluence avec le Vilaine l'hydrologie le Meu depuis la confluence avec le Meu l'hydrologie le Garun depuis Montauban pusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides, morphologie le Garun depuis Montauban pusqu'à sa confluence avec le Meu l'hydrologie l'hydrologie l'alle depuis l'alle pesticides prophologie pusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'hydrologie l'alle pesticides prophologie pusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'hydrologie l'alle pesticides prophologie pusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'hydrologie l'alle pesticides prophologie pusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'hydrologie l'alle pesticides prophologie pydrologie le Canut sud depuis Piprac jusqu'à si prittrates, pesticide	la Vilaine depuis Juvigné (53)	•		
La Chaplete-Errère jusqu'à la confluence de la Cantache jusqu'à sa confluence avec la Cantache la Cantache jusqu'à sa confluence de l'Allaine depuis la confluence avec l'Ille la Villaine depuis la confluence avec l'Ille la Villaine depuis la confluence avec l'Ille la Villaine depuis la confluence avec l'Oust la retenue de l'Higher depuis la confluence avec l'Oust la retenue de la Vallaire depuis la Retenue de Villaine la Cantache depuis la Cantache depuis Saint-Hierre-des-Landes (53) judqu'à la retenue de Villaine la Vallaire la	jusqu'à la retenue de	nitrates,		morphologie
de la Cantache jusqu'à sa confluence avec l'Ille susqu'à sa confluence avec l'Ille susqu'à sa confluence avec l'Oust susqu'à sa confluence avec l'Oust s' Allière depuis la confluence avec l'Oust s' Allière depuis la retenue de la Valière depuis la retenue de la Valière depuis la retenue de la Valière pusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Charaché depuis Saint-Pierre-des-Caur (53) jusqu'à la retenue de la Valière pusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides sinc-Pierre-des-Landes (53) jusqu'à la retenue de Vilaine pesticides macro-polluants, intrates pesticides and proposition de la Valière pusqu'à sa confluence avec la Vilaine pesticides pesticides experticides pesticides pesti	La Chapelle-Érbrée jusqu'à			
de IIIIe jusqu'à sa confluence avec l'Oust s'Alaire depuis St-Pierre-la-Cour (53) jusqu'à la retenue de la Valière depuis St-Pierre-la-Cour (53) jusqu'à la retenue de la Valière depuis la retenue de la Valière jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Alaire depuis La Bouexière insqu'à la retenue de Vilaumur l'Alaire l'Alaire depuis La Bouexière pesticides pesticides macro-polluants pesticides pesticides pesticides macro-polluants pesticides pesticides pesticides macro-polluants pesticides pesticides pesticides pesticides macro-polluants pesticides	de la Cantache jusqu'à			macro-polluants pesticides, morphologie
Cour (53) jusqu'à la retenue de la Valière (e la Valière de puis la retenue de la Valière (apuis la retenue de la Valière (apuis la retenue de la Valière (apuis la Route depuis la Boutxière (usqu'à sa confluence avec la Vilaine (a Cherré depuis La Boutxière (usqu'à sa confluence avec la Vilaine (a Cherré depuis La Boutxière (usqu'à sa confluence avec la Vilaine (a Cherré depuis La Boutxière (usqu'à sa confluence avec la Vilaine (a Cherré depuis La Boutxière (usqu'à sa confluence avec l'Ille (a pusqu'à sa confluence avec l'Ille (a pusqu'à sa confluence avec l'Ille (a pusqu'à sa confluence avec la Vilaine (a Vilaine (a vilaine a vilaine (a vilaine a vilaine (a vilaine a vilaine a vilaine (a vilaine a vilaine a vilaine (a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine (a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine (a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine a vilaine (a vilaine a vila	de l'Ille jusqu'à sa confluence	nitrates		macro-polluants pesticides,
la Valière jusqu'à sa confluence avec la Vilaine hydrologie hydrologie macro-polluants pesticides, morphologi pesticides, morphologi macro-polluants pesticides pesticides, morphologi macro-polluants pesticides pesticides pesticides pesticides morphologi macro-polluants pesticides pesti	Cour (53) jusqu'à la retenue			morphologie
Saint-Pierre-des-Landes (53) injusqu'à la retenue de Villaumur le Chevré depuis La Bouskière jusqu'à sa confluence avec la Vilaine nitrates macro-polluar morphologi macro-polluar pesticides pesticides confluence avec la Vilaine nitrates macro-polluar pesticides aconfluence avec l'Ille depuis Ercé-Près-Liffré jusqu'à sa confluence avec l'Ille depuis Gaeil jusqu'à sa confluence avec le Vilaine macro-polluants, nitrates, pesticides pesticides aconfluence avec le Vilaine macro-polluants, nitrates, pesticides pesticides pesticides propriologie macro-polluar nitrates, pesticides propriologie macro-polluar pesticides, morphologie pusqu'à sa confluence avec la Vilaine macro-polluar pesticides, pest	la Valière jusqu'à sa confluence avec la Vilaine			pesticides, morphologie
I'Ille depuis Dingé jusqu'à sa confluence avec la Vilaine nitrates pesticides pesticides pesticides prophologie pe	Saint-Pierre-des-Landes (53)	, ,	macro-polluants	
ritrates pesticides, hydrologie pesticides, confluence avec la Vilaine pesticides, nitrates, pesticides, hydrologie pesticides, postorio polluants, nitrates, pesticides, postorio pesticides, postori		hydrologie		macro-polluants morphologie
Intrates, pesticides, hydrologie In Flume depuis Langouët jusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ie Meu depuis Gaël jusqu'à sa confluence avec la Carun Ie Meu depuis la confluence avec le Garun Ie Meu depuis la confluence avec le Garun Ie Meu depuis depuis Pleumeleuc jusqu'à sa confluence avec le Meu Ia Vaunoise depuis Pleumeleuc jusqu'à sa confluence avec le Meu Ie Garun depuis Montauban jusqu'à sa confluence avec le Meu Ia Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu Ia Seiche depuis Gennes-sur-Seiche jusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ie Seiche depuis Gennes-sur-Seiche jusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ie Semon depuis Pouance (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ie Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ie Semon depuis Châteaubriant (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ir Aron depuis Châteaubriant (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ir Aron depuis Châteaubriant (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ir Aron depuis Guéméné-Penfao (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ir Aron depuis Guéméné-Penfao (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ir Aron depuis Roban (56) jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie Ie Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie Ie Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie Ir Aff depuis Roban (56) jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie Ir Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec la Vilaine Ir Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oyon Ir Aff depuis La Cacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence a				macro-polluants pesticides, hydrologie
le Meu depuis Gaël jusqu'à sa confluence avec la Vilaine macro-polluants, hydrologie macro-polluants, intrates, pesticides, morphologie macro-polluants, intrates, pesticides, morphologie macro-polluants, intrates, pesticides, morphologie macro-polluants, intrates, pesticides, morphologie macro-polluants, intrates, polluants, intrates, pesticides, morphologie macro-polluants, intrates, polluants, intrates,		nitrates, pesticides,		morphologie
le Meu depuis la confluence du Garun intrates, posticides, pesticides, pestici		hydrologie		macro-polluants, nitrates, pesticide morphologie
du Garun jusqu'à sa confluence avec le Meu le Garun depuis Pleumeleuc jusqu'à sa confluence avec le Meu le Garun depuis Montauban jusqu'à sa confluence avec le Meu la Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Seiche depuis Gennes-sur-Seiche jusqu'à sa confluence avec le Vilaine le Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Coust depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oyon l'Aff depuis La Chapelle-Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon l'Aff depuis La Chapelle-Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Aff macro-polluants, hydrologie nitrates, pesticides, hydrologie norphologie, hydrologie norphologie, hydrologie norphologie, hydrologie norphologie, hydrologie norphologie, hydrologie norphologie, hydrologie nor				macro-polluants pesticides, morphologie
le Garun depuis Montauban jusqu'à sa confluence avec le Meu la Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Seiche depuis Gennes-sur-Seiche jusqu'à sa confluence avec le Meu le Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut nord depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Chère le Don depuis Guéméné-Penfao (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie l'Oust depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence de l'Oyon jusqu'à La Gacilly jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence de l'Oyon jusqu'à La Gacilly jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Coust depuis La Chapelle-Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oyon depuis La Chapelle-Bouexic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-polluants, hydrologie macro-poll	du Garun jusqu'à sa confluence			macro-polluants pesticides, morphologie
la Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Chèze depuis la retenue de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Seiche depuis Gennes-sur-Seiche jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Don depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie l'Oust depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oyon l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oyon septicides, hydrologie l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à nitrates, pesticides, morphologie, hydrologie l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à nitrates, pesticides, morphologie, hydrologie l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à nitrates, pesticides, micro-polluants, nitrates, pesticides, micro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie le Combs depuis La Chapelle- Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon le Combs depuis La Chapelle- Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon le Combs depuis La Chapelle- Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon le Combs depuis La Chapelle- Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Oyon macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie			polluants,	pesticides, morphologie
de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu la Seiche depuis Gennes-sur-Seiche jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Chère le Don depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Oust depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis la confluence de l'Oyon jusqu'à La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) l' Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis La Chapelle-Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis La Chapelle-Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence avec l'Aff macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie		hydrologie		
le Canut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Camut nord depuis l'étang de la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Chère le Don depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie l'Oust depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis la Cacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis La Chapelle-Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Aff macro-polluants, nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, micro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie	de Saint-Thurial jusqu'à sa	nitrates, pesticides, morphologie,		
la Musse jusqu'à sa confluence avec la Vilaine la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Chère le Don depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Irates, pesticides, morphologie, hydrologie l'Aff depuis la confluence de l'Oyon jusqu'à La Gacilly (56) lisqu'à sa confluence avec l'Oust (56) lisqu'à sa confluence avec l'Aff lisqu'à lisqu'à sa confluence avec l'Aff lisqu'à sa confluence avec l				macro-polluants nitrates, pesticide morphologie
jusqu'à sa confluence avec la Vilaine hydrologie macro-polluar morphologi morphologie la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Don depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Chère nitrates, pesticides, hydrologie le Don depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, sa confluence avec la Vilaine l'Oust depuis Rohan (56) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Oust depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Irates, pesticides, hydrologie nitrates, pesticides macro-polluants, sa confluence avec l'Oyon niusqu'à la Gacilly (56) nitrates, pesticides, morphologie, hydrologie nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, micro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie norphologie, hydrologie hydrologie norphologie norphologie, hydrologie norphologie, hydrolog	la Musse jusqu'à sa confluence	nitrates, pesticides,		morphologie
I'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec la Vilaine hydrologie morphologi morphologie l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Aff macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, morphologie macro-polluants, morphologie macro-polluants, morphologie macro-polluants, morphologie macro-polluants pesticides macro-polluants m	le Semnon depuis Pouancé (49) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine	nitrates,		pesticides, morphologie
iusqu'à sa confluence avec la Chère nitrates, pesticides hydrologie nitrates de Don depuis Guéméné-Penfao (44) piusqu'à sa confluence avec la Vilaine norphologie nitrates, pesticides, hydrologie norphologie norphologie norphologie norphologie norphologie norphologie norphologie nitrates nesticides, hydrologie nitrates nesticides nydrologie nitrates nesticides norphologie nitrates nesticides norphologie nitrates nesticides norphologie, hydrologie nitrates nesticides norphologie, hydrologie nitrates nitrates nitrates nitrates nesticides norphologie, hydrologie nitrates nesticides nitrates norphologie, hydrologie nitrates norphologie, hydrologie nitrates norphologie, hydrologie nitrates nesticides nitrates, pesticides nitrates, pesticides nitrates, pesticides nitrates, pesticides nitrates, pesticides nitrates, pesticides, nitrates, nitrates, nitrates, nitrates, nitrates,	la Chère depuis Châteaubriant (44) jusqu'a sa confluence avec la Vilaine	hydrologie	•	macro-polluants morphologie
le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à nitrates, pesticides hydrologie macropolluants, sa confluence avec la Vilaine macro-polluants pesticides nitrates aconfluence avec la Vilaine macro-polluants pesticides nitrates. l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec l'Oyon pisqu'à La Gacilly (56) nitrates, pesticides, morphologie hydrologie nitrates, pesticides, morphologie, hydrologie nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, micro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie morphologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie morphologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie morphologie nitrates, pesticides, hydrologie nitrat	l' Aron depuis La Dominelais jusqu'à sa confluence avec la Chère	nitrates, pesticides		morphologie
sa confluence avec la Vilaine hydrologie polluants, polluants, polluants, polluants, sa confluence avec la Vilaine macro-polluants pesticides morphologie, hydrologie macro-polluants pesticides, mitrates, pesticides, mitrates, pesticides, micro-polluants macro-polluants macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, polluants, nitrates, pesticides, polluants, nitrates, pesticides, pesticides, polluants, nitrates, pesticides, pesticides, polluants, nitrates, pesticides, pestici	le Don depuis Guéméné-Penfao (44) jusqu'à sa confluence avec la Vilaine			macro-polluants morphologie
sa confluence avec la Vilaine l'Aff depuis Paimpont jusqu'à sa confluence avec l'Oyon il value la Gacilly (56) l'Aff depuis la confluence de l'Oyon jusqu'à La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis La Chapelle-Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Aff le Combs depuis Augan (56) jusqu'à nitrates, pesticides, micro-polluants nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie	le Canut sud depuis Pipriac jusqu'à sa confluence avec la Vilaine			morphologie
macro-pollua macro-polluants macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, pictorio macro-polluants, nitrates, pictorio macro-polluants, nitrates, pesticides, pictorio macro-polluants, nitrates, p		macro-polluants	pesticides	nitrates
l'Aff depuis La Gacilly (56) l'Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis La Chapelle-Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Aff l'Oyon depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence avec l'Aff l'Oyon depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence avec l'Aff macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, nitrates, pesticides, pirates, pesticides, nitrates, pesticides, nitrates, pesticides, pirates, pesticides, nitrates, pesticides, nitrates, pesticides, porphologie		morphologie,		macro-polluants
rant depuis La Gacliny Jusqu'a sa confluence avec l'Oust (56) le Combs depuis La Chapelle-Bouëxic jusqu'à sa confluence avec l'Aff l'Oyon depuis Augan (56) jusqu'à sa confluence avec l'Aff macro-polluants, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, so confluence avec l'Aff morphologie macro-polluants, nitrates, pesticides, so confluence avec l'Aff		morphologie,		macro-polluants
Bouëxic jusqu'à sa confluence nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie macro-polluants, nitrates, pesticides, morphologie	l' Aff depuis La Gacilly jusqu'à sa confluence avec l'Oust (56)	pesticides, micro-polluants	hydrologie	macro-polluants
nitrates, pesticides, morphologie	Bouëxic jusqu'à sa confluence	nitrates, pesticides,		morphologie
nyarologie				morphologie

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne - version V.1 du programme de mesure



La Cantache à Montreuil-sous-Pérouse



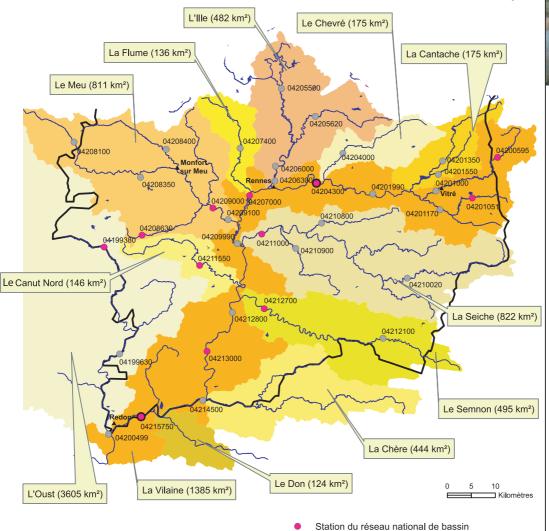
La Vilaine à Corbinières

Zonage réglementaire

Directive eaux résiduaires urbaines : classement en zone sensible lié au risque d'eutrophisation (enrichissement de l'eau en azote et/ou en phosphore)	l'ensemble du bassin
Directive nitrate : classement en zone d'excédent structurel (ZES)	carte p. l l
Directive nitrates : classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole	l'ensemble du bassin
Directive nitrates : classement en zone d'actions complémentaires (ZAC)	carte p. l l
Directive qualité des eaux destinées à la consommation humaine : prise d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion	carte p. l l
Loi sur l'eau du 03/01/92 : zone de répartition des eaux pour la gestion quantitative	l'ensemble du bassin

Les sous-bassins versants de la Vilaine





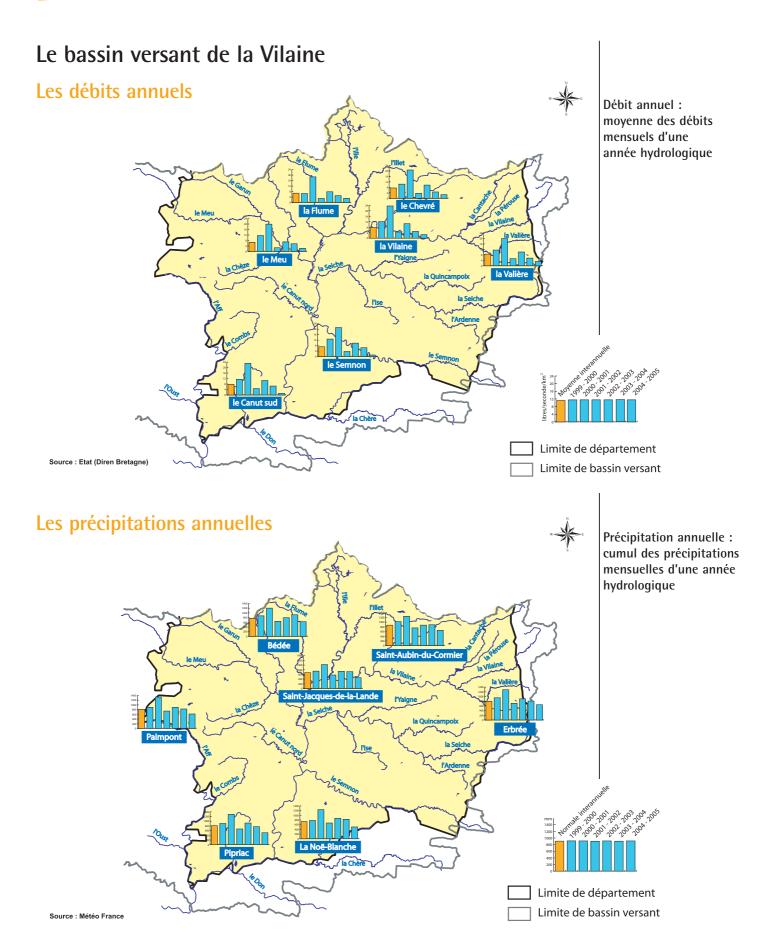


L'Aff à Sixt-sur-Aff

- Station du réseau Qualit'eau 35
- Point nodal

04200499 Code de la station de prélèvement d'eau

Limite de département



Les caractéristiques des bassins versants des côtiers bretons et de la Sélune

Le bassin versant du Couesnon



Le Couesnon à Mézières-sur-Couesnon

Superficie 1 167 km²

Géologie

Le Couesnon draine un socle ancien constitué de terrains granitiques et de formations schisteuses dominantes sur son propre cours.

La vallée du Couesnon est large dans le haut bassin schisteux, plate et inondable en amont du franchissement d'une bordure granitique, puis encaissée et boisée entre Mézières-sur-Couesnon et Romazy. A l'aval, c'est une rivière artifi-

cialisée avec la présence de nombreux moulins et biefs.

Hydrologie

Le débit est soutenu par les affluents de rive droite issus du massif granitique de Fougères (Nançon, Minette et Loisance) (carte p. 23).

Pluviométrie

La normale interannuelle des précipitations à Fougères est de 905 mm par an (carte p. 23).

Classement piscicole

I ^{re} catégorie	l'ensemble du bassin du Couesnon (présence du saumon atlantique et de la truite de mer)
2º catégorie	le Couesnon à l'aval de Saint-Jean-sur-Couesnon

Source : Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Usages

Alimentation en eau potable	Prélèvements industriels	Irrigation	Navigation	Loisirs	Pêche	Pêche à pied	Conchyliculture
х	=	-	-	×	×	X en Manche	-

X : présence de l'usage

SDAGE Loire-Bretagne

Point nodal	Localisation
04162000 (Cs2)	le Couesnon à Mézières-sur-Couesnon, à l'amont immédiat de la confluence Couesnon-Minette
04163000 (Cs1)	le Couesnon à Sougéal

Objectif au point nodal	04162000	04163000
Nitrates	< 40 mg/l	< 40 mg/l
Phosphore total	< 0,25 mg/l	< 0,25 mg/l
Carbone organique dissous	< 6 mg/l	< 6 mg/l
Pesticides totaux	< µg/l	< μg/l
Conchyliculture	1	classe B
Débit objectif d'étiage (DOE)	0,27 m ³ /s	0,80 m³/s
Débit seuil d'alerte (DSA)	0,20 m ³ /s	0,60 m ³ /s

SAGE Couesnon

Etat d'avancement	en phase d'élaboration
Enjeux du SAGE	non définis à ce jour

Probabilité de respect des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau pour les différentes masses d'eau

Cours d'eau	Respect des objectifs en 2015	Doute	Délai / Actions supplémentaires
le Couesnon depuis Luitré jusqu'à sa confluence avec la Loisance	macro-polluants, hydrologie	pesticides	nitrates, morphologie
le Couesnon depuis la confluence de la Loisance jusqu'au barrage du Beauvoir (50)	macro-polluants	pesticides	nitrates, hydrologie
le Nançon depuis Landéan jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie		morphologie
la Minette depuis Saint-Sauveur- des-Landes jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	macro-polluants, pesticides, hydrologie		nitrates, morphologie
la Tamoute depuis Noyal-sous- Bazouges jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	macro-polluants, nitrates, pesticides, hydrologie	, morphologie	
la Loisance depuis Saint-Germain- en-Coglès jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	pesticides, hydrologie		macro-polluants, nitrates, morphologie
la Tronçon depuis Argouges (50) jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	macro-polluants, morphologie hydrologie	nitrates, pesticides,	
le Guerge depuis Le Ferré jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	macro-polluants, hydrologie	nitrates, pesticides, morphologie	
la Rau de la Chenelais depuis Pleine-Fougères jusqu'à sa confluence avec le Couesnon	macro-polluants, nitrates, pesticides, morphologie, hydrologie		programme de mesure

4	Zonage regiementaire	
	Directive eaux résiduaires urbaines : classement en zone sensible lié au risque d'eutrophisation (enrichissement de l'eau en azote et/ou en phosphore)	l'ensemble du bassin
STATE STATE OF	Directive nitrate : classement en zone d'excédent structurel (ZES)	carte p. l l
PUBLIC STATES	Directive nitrates : classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole	l'ensemble du bassin
XVXXXX	Directive nitrates : classement en zone d'actions complémentaires (ZAC)	carte p. l l
STATE OF THE PARTY OF	Directive qualité des eaux destinées à la consommation humaine : prise d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion	carte p. l l
2	Loi sur l'eau du 03/01/92 : zone de répartition des eaux pour la gestion quantitative	I

La Minette à Saint-Christophe-de-Valains

Le bassin versant de la Rance et du Frémur

Superficie

1 300 km² pour la Rance et 106 km² pour le Frémur

Géologie

Les cours d'eau s'écoulent principalement sur un substrat granitique et schisteux.

Hydrologie

La répartition annuelle de la pluviométrie sur cette nature de substrat s'accompagne de variations de débits marqués dans les petits cours d'eau du bassin (carte p. 23). Le régime hydraulique de la Rance est sous l'influence du barrage de Rophémel (22) et des étangs d'alimentation au canal d'Ille-et-Rance. Le milieu présente sur certains tronçons un caractère fortement artificialisé; la Rance est canalisée à l'aval d'Evran (22). Le régime hydrologique du Frémur est sous l'influence de plusieurs retenues dont Bois Joli et Pont-Avet.

Pluviométrie

La pluviométrie moyenne du bassin est représentative du climat atlantique. La normale interannuelle des précipitations à Saint-Pern est de 734 mm par an (carte p. 23).



La Rance à Léhon

Classement piscicole

l ^{re} catégorie	l'ensemble du bassin de la Rance le Frémur à l'amont de la retenue de Bois Joli	
2 ^e catégorie	la retenue de Rophémel et le Canal d'Ille-et-Rance le Frémur à l'aval de la retenue de Bois Joli	

Source : Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Usages

Alimentation en eau potable		Irrigation	Navigation	Loisirs	Pêche	Pêche à pied	Conchyliculture
х	X (faible)	-	×	×	×	×	х

X : présence de l'usage

SDAGE Loire-Bretagne

Point nodal	Localisation
Rn2	la Rance à l'amont immédiat de la confluence Rance-Linon
RnI	La Rance à l'aval de Dinan, au barrage du Châtelier

Objectif au point nodal	Rn2	Rnl
Nitrates	< 25 mg/l	I
Phosphore total	< 0,25 mg/l	< 0,25 mg/l
Carbone organique dissous	< 6 mg/l	< 6 mg/l
Pesticides totaux	< µg/	< 2 μg/l
Conchyliculture et baignade	1	classes B et A
Débit objectif d'étiage (DOE)	0,085 m ³ /s	0,140 m³/s



La Rance au Minihic

SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais

Etat d'avancement	approbation le 5 avril 2004
	dépollution
	alimentation en eau potable (potabilisation de « Bois-Joli » et de Rophémel)
Enjeux identifiés dans le SAGE	protection et réhabilitation des milieux aquatiques (notamment Linon, Haute Rance et estuaire)
	préservation du potentiel écologique de l'estuaire (présence de poissons, hivernage d'oiseaux) dans le cadre des activités (usine marémotrice, tourisme)
	développement ou rétablissement des usages à impact touristique (baignade, pêche à pied et conchyliculture)

Probabilité de respect des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau pour les différentes masses d'eau

adire sui redu pour les unierences masses à eau				
Cours d'eau	Respect des objectifs en 2015	Doute	Délai / Actions supplémentaires	
la Rance depuis Saint-Jacut-du- Méné jusqu'à la Retenue de Rophémel (22)	macro-polluants, nitrates, morphologie, pesticides, hydrologie			
la Ranc e depuis la Retenue de Rophémel (22) jusqu'à sa confluence avec le Linon	nitrates, hydrologie, micro-polluants	macro-polluants, pesticides		
la Rance depuis la confluence du Linon jusqu'à l'écluse de Châtelier	nitrates, hydrologie	macro-polluants, pesticides		
le Néal depuis Irodouer jusqu'à sa confluence avec la Rance	nitrates, pesticides, hydrologie		macro-polluants, morphologie	
le Guinefort depuis Quévert (22) jusqu'à sa confluence avec la Rance	macro-polluants, nitrates, pesticides	morphologie, hydrologie		
le Linon depuis Combourg jusqu'à sa confluence avec la Rance	nitrates, hydrologie	pesticides	macro-polluants, morphologie	
la Donac depuis Hédé jusqu'à sa confluence avec le Linon	macro-polluants, hydrologie	nitrates, pesticides, morphologie		

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne - version V.1 du programme de mesure

Zonage réglementaire

Directive eaux résiduaires urbaines : classement en zone sensible lié au risque d'eutrophisation (enrichissement de l'eau en azote et/ou en phosphore)	l'ensemble du bassin
Directive nitrate : classement en zone d'excédent structurel (ZES)	carte p. l l
Directive nitrates : classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole	l'ensemble du bassin
Directive nitrates : classement en zone d'actions complémentaires (ZAC)	carte p. l l
Directive qualité des eaux destinées à la consommation humaine : prise d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion	carte p. l l
Loi sur l'eau du 03/01/92 : zone de répartition des eaux pour la gestion quantitative	1

le Frémur à l'aval du Barrage de Bois Joli

Les bassins versants du Guyoult et du Biez-Jean

Superficie

222 km² pour le Guyoult et 252 km² pour le Biez-Jean

Géologie

La structure géologique du bassin versant du Guyoult présente trois types de roches différentes. A la source du Guyoult, le sous-sol est constitué d'un socle ancien granitique ponctuellement recouvert de limons éoliens. Au sud de Dol-de-Bretagne, le sous-sol est formé de schistes sédimentaires plus tendres recouverts de limons. Au nord de Dol-de-Bretagne, les alluvions marines recouvrent le socle ancien, apparent au Mont-Dol.

Hydrologie

Après 23 km de linéaire depuis sa source, le Guyoult pénètre dans les marais au niveau de Dol-de-Bretagne. Il est alors endigué au niveau de ses berges jusqu'aux portes à flot au Vivier-sur-Mer. Sur son cours, des vannages permettent de maintenir un niveau d'eau dans le canal (carte p. 23).

Pluviométrie

La moyenne interannuelle des précipitations à Broualan est 806 mm par an (carte p. 23).

Classement piscicole

I ^{re} catégorie	le bassin versant du Biez-Jean dans sa partie amont sur le Meuleuc et le Tronchet le Guyoult dans sa partie amont (jusqu'à Epiniac)
2 ^e catégorie	le bassin versant du Biez-Jean dans sa partie aval le Guyoult à l'aval d'Epiniac

Source : Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Usages

Alimentation en eau potable		Irrigation	Navigation	Loisirs	Pêche	Pêche à pied	Conchyliculture
×	× (faible)	-	-	-	×	littoral	X

X : présence de l'usage

SDAGE Loire-Bretagne

Absence de point nodal

SAGE Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Etat d'avancement	en phase d'élaboration		
	alimentation en eau potable		
	améliorer la qualité des eaux superficielles		
Enjeux envisagés dans le SAGE	reconquérir les milieux aquatiques		
	préserver les écosystèmes littoraux		
	maîtriser les risques d'inondation		

Probabilité de respect des objectifs environnementaux de la directive

Cours d'eau	Respect des objectifs en 2015		
le Guyoult depuis Epiniac jusqu'à l'estuaire	macro-polluants, nitrates, pesticides		
le Biez-Jean depuis Baguer-Morvar jusqu'à Plerguer	nitrates, pesticides, hydrologie	macro-polluants,	morphologie
le Biez-Jean depuis Plerguer jusqu'à l'estuaire	nitrates, pesticides	macro-polluants,	

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne - version V.1 du programme de mesure

Zonage réglementaire

Zonage regiementaire	
Directive eaux résiduaires urbaines : classement en zone sensible lié au risque d'eutrophisation (enrichissement de l'eau en azote et/ou en phosphore)	l'ensemble du bassin
Directive nitrate : classement en zone d'excédent structurel (ZES)	carte p. l l
Directive nitrates : classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole	l'ensemble du bassin
Directive nitrates : classement en zone d'actions complémentaires (ZAC)	carte p. l l
Directive qualité des eaux destinées à la consommation humaine : prise d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion	carte p. 11
Loi sur l'eau du 03/01/92 : zone de répartition des eaux pour la gestion quantitative	/



Le Guyoult au Mont-Dol

Le bassin versant de la Sélune

Superficie

1 009 km2 pour la Sélune et 275 km2 pour l'Airon

Géologie

La Sélune amont présente un sol et sous-sol schisteux et imperméables qui favorisent le ruissellement par rapport à l'infiltration.

Hydrologie

Le régime hydraulique est fortement corrélé à la pluviométrie saisonnière, d'où un contraste marqué entre l'étiage et les hautes eaux. A l'amont, les débits d'étiage sont très faibles. Les inondations sur l'amont de la Sélune sont rapides et de courte durée, tandis qu'à l'aval, après la confluence avec l'Airon, elles sont plus lentes et plus longues. La Sélune présente un régime hydraulique artificiel avec la présence de deux barrages sur son cours aval.

Classement piscicole

2 ^e catégorie la Sélune du confluent avec l'Airon au barrage de la	I	^{re} catégorie	l'ensemble du bassin versant de la Sélune
Roche-qui-Boit	2	.e catégorie	la Sélune du confluent avec l'Airon au barrage de la Roche-qui-Boit

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie - Direction des Bocages Normands

X : présence de l'usage

Usages	300	aree . r igerre			mare Brice	aon des boe	ages / torriand.
Alimentation en eau potable		Irrigation	Navigation	Loisirs	Pêche	Pêche à pied	Conchyliculture
х	X (faible)	-	=	х	×	=	×

SDAGE Seine-Normandie

JETTOE Jenne 1101	The state of the s
Point nodal	Localisation
03272685	la Sélune à Ducey (50)
03271437	la Sélune à Notre-Dame-du-Touchet (50)

SAGE Sélune

Etat d'avancement	en phase de finalisation				
	dépollution				
	alimentation en eau potable				
F.,;;.d.,,,;6;4,	gestion quantitative : soutien d'étiage, inondation				
Enjeux identifiés dans le SAGE	restauration et entretien des rivières				
	libre circulation des poissons migrateurs				
	devenir de deux ouvrages hydroélectriques EDF sur le cours aval de la Sélune				

Probabilité de respect des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau pour les différentes masses d'eau

Cours d'eau	Respect des objectifs en 2015	Doute	Délai / Actions supplémentaires
l' Airon de sa source au confluent de la Sélune (exclu)	macro-polluants (matières organiques et azotées)		macro-polluants (matières phosphorées), nitrates

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie – Etat des lieux (octobre 2005)

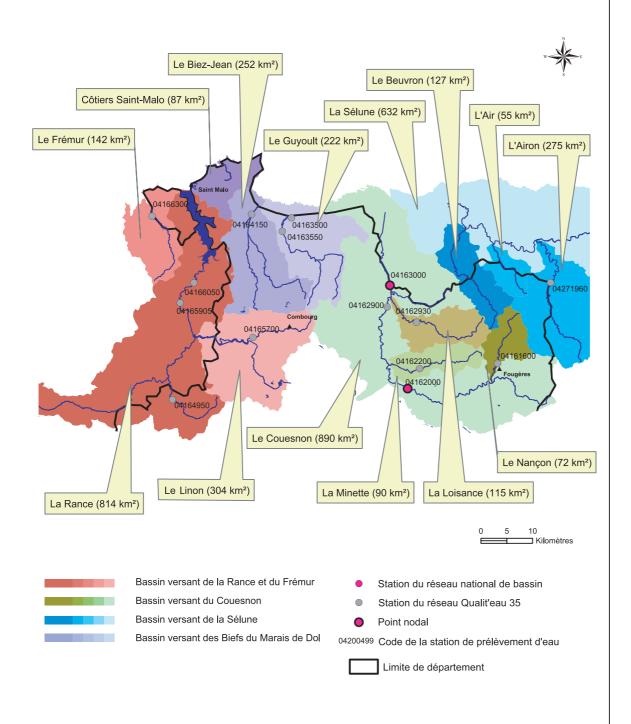
Zonage réglementaire

Zonage regiementaire	
Directive eaux résiduaires urbaines : classement en zone sensible lié au risque d'eutrophisation (enrichissement de l'eau en azote et/ou en phosphore)	l'ensemble du bassin
Directive nitrate : classement en zone d'excédent structurel (ZES)	carte p. 11 et 4 cantons hors carte
Directive nitrates : classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole	l'ensemble du bassin
Directive nitrates : classement en zone d'actions complémentaires (ZAC)	carte p. 11 et communes du bassin du Beuvron hors carte
Directive qualité des eaux destinées à la consommation humaine : prise d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion	carte p. l l
Loi sur l'eau du 03/01/92 : zone de répartition des eaux pour la gestion quantitative	1



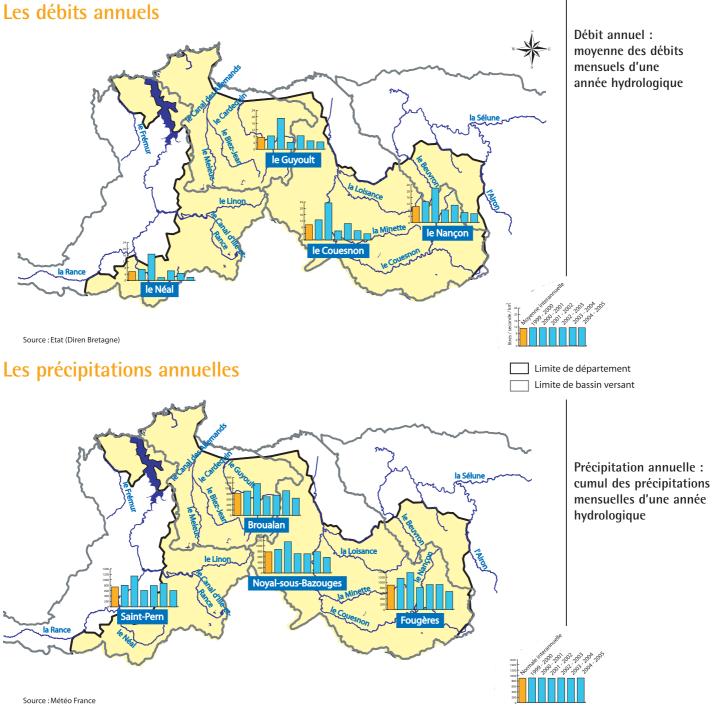


Les sous-bassins versants des côtiers bretons et de la Sélune



Source : Agence de l'eau Loire - Bretagne

Les bassins versants des côtiers bretons et de la Sélune



Limite de département Limite de bassin versant

La qualité de l'eau

Les nitrates

L'azote est l'un des trois éléments nutritifs majeurs des végétaux, avec le phosphore et le potassium. Les nitrates en sont la forme oxydée, facilement assimilable par les plantes.

De fortes concentrations en nitrates augmentent le risque d'eutrophisation des cours d'eau. Elles peuvent

compromettre certains usages, dont la production d'eau potable, au-delà d'une teneur supérieure à 50 mg/l. Les apports proviennent pour l'essentiel de la pollution diffuse d'origine agricole et, dans une moindre mesure, de rejets d'eaux usées domestiques.

Exploitation des analyses d'eau

Le SEQ-Eau (Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau - version 1) est utilisé pour valoriser les données, qualifier l'état et l'évolution de la qualité de l'eau.



Le SEQ-Eau calcule des classes de qualité représentée par 5 couleurs : bleu, vert, jaune, orange et rouge.

Les classes de qualité sont déterminées par les prélèvements les plus défavorables après avoir écarté 10 % des valeurs les plus extrêmes.

L'application de cette règle, pour les 12 valeurs enregistrées au cours de l'année hydrologique conduit à écarter la valeur maximale et à ne retenir que la classe de gualité de la seconde valeur la plus élevée.

Le SEQ-Eau est fondé sur la notion d'altération. Une altération de la qualité de l'eau regroupe des paramètres de même nature ou de même effet.

Pour l'altération nitrates, seul le paramètre **nitrates** (NO₂-) est pris en compte ; ce paramètre est donc impératif pour qualifier l'altération (I/I).

Les données enregistrées de 1999 à 2005 sont traitées par année hydrologique : du mois d'octobre de l'année n à septembre de l'année n+1.

Les nitrates

Altération par classe de qualité

La carte rend compte de la présence de nitrates qui constituent à la fois un nutriment pour la production des végétaux et une contrainte pour la production d'eau potable.



Liée par nature à l'évolution des apports diffus d'origine agricole, la dégradation de la qualité de l'eau par les nitrates reste mitigée.

Au cours de la période 1999 - 2005, une baisse régulière des valeurs moyennes est observée aux points nodaux du SDAGE, pour les bassins du Couesnon, de la Vilaine et de la Rance.

Globalement, l'objectif du SDAGE, pour lequel 90% des concentrations en nitrates doivent être inférieures à 40 mg/l, est proche sur toute la période étudiée pour la Vilaine et en fin de période pour la Rance. Il n'est pas atteint pour le bassin du Couesnon, malgré l'amorce d'une évolution favorable.

L'interprétation des résultats pour le paramètre « nitrates » est relative car les concentrations dépendent des apports diffus mais aussi des conditions hydrologiques (pluviométrie, notion de flux). On constate de fortes valeurs en hiver 2003, associées en partie à d'importantes précipitations.

L'amélioration dépend de l'évolution de la pression agricole, des actions engagées sur les bassins versants et de l'inertie hydrologique.

Sources : Réseau Qualit'eau 35, Réseau national de bassin

Les matières phosphorées

Le phosphore est présent naturellement en teneur très faible dans les eaux de surface (moins de 0,1 mg/l). En excès, il participe au déséquilibre des écosystèmes aquatiques et à la dégradation des eaux. Le phosphore, en eau douce, est le principal facteur déclenchant de l'eutrophisation qui entraîne un accroissement des teneurs en matières organiques.

Le phosphore total regroupe la partie minérale (orthophosphates solubles, souvent issus de rejets ponctuels) et la partie organique (essentiellement particulaire, liée à l'érosion des sols, des berges et aux sédiments).

L'équilibre entre les parts soluble et particulaire constitue un indice sur l'origine des apports.

Les données enregistrées de 1999 à 2005 sont traitées par année hydrologique : du mois d'octobre de l'année n à septembre de l'année n+1.

Exploitation des analyses d'eau

Le SEQ-Eau (Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau - version 1) est utilisé pour valoriser les données, qualifier l'état et l'évolution de la qualité de l'eau.

Ŋ	Lin	nites de cla	asse de qua	lité (SEQ -	Eau)	Paramètre impératif
Phosphore total (mg/l P)	0,05	0,2	0,5	1		1/2
PO ₄ ³⁻ (mg/l PO ₄)	0,1	0,5	- 1	2		1/2

Le SEQ-Eau calcule des classes de qualité représentée par 5 couleurs : bleu, vert, jaune, orange et rouge.

Les classes de qualité sont déterminées par les prélèvements les plus défavorables après avoir écarté 10 % des valeurs les plus extrêmes.

Le SEQ-Eau est fondé sur la notion d'altération. Une altération de la qualité de l'eau regroupe des paramètres de même nature ou de même effet.

Les paramètres pris en compte pour l'évaluation de la pollution par les matières phosphorées sont les orthophosphates (PO₄³-) et le phosphore total.

C'est le paramètre le plus déclassant qui détermine la classe de qualité retenue. Un paramètre est dit déclassant pour la période hydrologique lorsqu'il est celui qui détermine la classe de qualité la moins bonne.

L'altération n'est qualifiée que si les paramètres impératifs ont été mesurés. Un paramètre est dit impératif quand sa mesure est nécessaire pour calculer les données élaborées par altération.

Dans le cas de cette altération, un paramètre sur deux est impératif, aussi l'altération sera-t-elle qualifiée même en l'absence d'une valeur de l'un des deux paramètres (l/2).

Les matières phosphorées

Altération par classe de qualité

La carte rend compte de la présence des matières phosphorées, nutriments nécessaires à la croissance des végétaux mais qui constituent aussi le facteur de maîtrise de la croissance du phytoplancton en eau douce.



La situation générale des stations apparaît relativement homogène avec des résultats plutôt moyens à médiocres pour cette altération, au cours de la période étudiée.

Le département d'Ille-et-Vilaine se caractérise en effet par des débits d'étiage très faibles (hors nord-est), rendant les milieux particulièrement sensibles aux apports ponctuels et/ou diffus. Pour exemple, la pression de rejets est importante sur les bassins de la Flume, de l'Ille et la sensibilité des paysages au ruissellement est très marquée sur les bassins de la Seiche, du Semnon, de la Cantache.

Certains secteurs se distinguent toutefois favorablement, du fait des débits d'étiage plus soutenus (amont du bassin du Couesnon), ou d'une pression des activités humaines moindre (bassins de l'Aff et de la Chèze).

L'objectif du SDAGE, soit 90% des concentrations en phosphore total inférieures à 0,25 mg/l, n'est atteint que pendant la période 2004 - 2005 pour les bassins du Couesnon et de la Vilaine.

Sources : Réseau Qualit'eau 35, Réseau national de bassin

Les matières organiques et oxydables

Les matières organiques peuvent être endogènes (micro algues, bactéries) ou exogènes d'origines variées (activité humaine, fonctionnement des milieux naturels). Leur présence en excès induit un déséquilibre du milieu par consommation d'oxygène dissous ; elles ont donc un impact direct sur le fonctionnement des écosystèmes. De plus, des teneurs trop élevées dans les eaux

superficielles ont une incidence négative sur la potabilisation de l'eau.

Les excès de matières organiques dans les eaux superficielles sont dûs aux rejets urbains ou industriels, aux apports agricoles ponctuels ou diffus ainsi qu'à l'eutrophisation.

Les données enregistrées de 1999 à 2005 sont traitées par année hydrologique : du mois d'octobre de l'année n à septembre de l'année n+1.

Exploitation des analyses d'eau

Le SEQ-Eau (Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau - version 1) est utilisé pour valoriser les données, qualifier l'état et l'évolution de la qualité de l'eau.

	Limites de classe de qualité (SEQ - Eau)					Paramètre impératif
Oxygène dissous (mg/I O ₂)	8	6	4	3		1/2
Taux de saturation en oxygène (%)	90	70	50	30		1/2
COD (mg/I C)	5	7	10	12		
DCO (mg/I C)	20	30	40	80		1/3
Oxydabilité au KMnO ₄ (mg/l O ₂)	3	5	8	10		
DBO ₅ (mg/I O ₂)	3	6	10	25		1/1
NH ₄ ⁺ (mg/I NH ₄)	0,5	1,5	2,8	4		1/2
NK (mg/l N)		2	4	6		

Le SEO-Eau calcule des classes de qualité représentée par 5 couleurs : bleu, vert, jaune, orange et rouge.

Les classes de qualité sont déterminées par les prélèvements les plus défavorables après avoir écarté 10 % des valeurs les plus extrêmes.

Le SEQ-Eau est fondé sur la notion d'altération. Une altération de la qualité de l'eau regroupe des paramètres de même nature ou de même effet.

Les paramètres pris en compte pour l'évaluation de la pollution par les matières organiques et oxydables dans ce document sont l'oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, le carbone organique dissous (COD), la demande biochimique en oxygène (DBO₅), l'ammoniaque (NH₄⁺) et l'azote kjeldahl (NK).

Dans ce traitement des données, seul le COD est pris en compte, pas la DCO ni l'oxydabilité au $KMnO_4$. En effet, pour ces trois paramètres, un seul suffit pour qualifier l'altération (un paramètre sur trois est impératif).

C'est le paramètre le plus déclassant qui détermine la classe de qualité retenue. Un paramètre est dit déclassant pour la période hydrologique lorsqu'il est celui qui détermine la classe de qualité la moins bonne.

Les matières organiques et oxydables Altération par classe de qualité

La carte rend compte de la présence des matières organiques <u>carbonées et azotées</u> susceptibles de consommer l'oxygène du cours d'eau.



Dans un contexte de qualité globale, moyenne à mauvaise, seul le bassin du Couesnon se distingue favorablement au cours de la dernière période hydrologique en s'approchant de l'objectif du SDAGE, pour lequel 90% des concentrations en carbone organique dissous doivent être inférieures à 6 mg/l.

Pour l'altération par les matières organiques et oxydables, c'est ce paramètre qui est déclassant dans la plupart des cas.

Les cours d'eau lents (voire canalisés ou à régime intermittent), à faible débit d'étiage, présentent de faibles capacités d'auto-épuration et le développement du phénomène d'eutrophisation contribue à la dégradation de la qualité de l'eau pour cette altération. Les bassins de la Seiche, du Semnon, le canal d'Ille et Rance et les côtiers du marais de Dol apparaissent particulièrement sensibles.

Sources : Réseau Qualit'eau 35, Réseau national de bassin

La qualité biologique

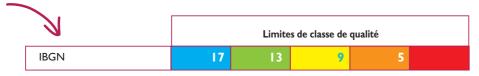
ments de macro-invertébrés benthiques. L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) permet d'évaluer la qualité biologique d'une station à partir d'une analyse de la composition des peuplements d'invertébrés vivant sur le fond des cours d'eau (faune benthique). Cette faune est constituée de larves d'insectes, de vers, de mollusques, de petits crustacés etc,

La qualité biologique est estimée à partir des peuple-

visibles à l'œil nu. L'analyse des macro-invertébrés constitue une approche complémentaire à la chimie pour évaluer la qualité générale de l'eau, car ils sont plus ou moins sensibles aux différentes perturbations. D'autre indicateurs biologiques peuvent également être utilisés (indice biologique diatomées...).

Compte tenu du caractère intégrateur de cet indice, une seule campagne de prélèvement IBGN est réalisée chaque année.

L'IBGN évalue la qualité globale d'une station d'échantillonnage par une note comprise entre 0 et 20.



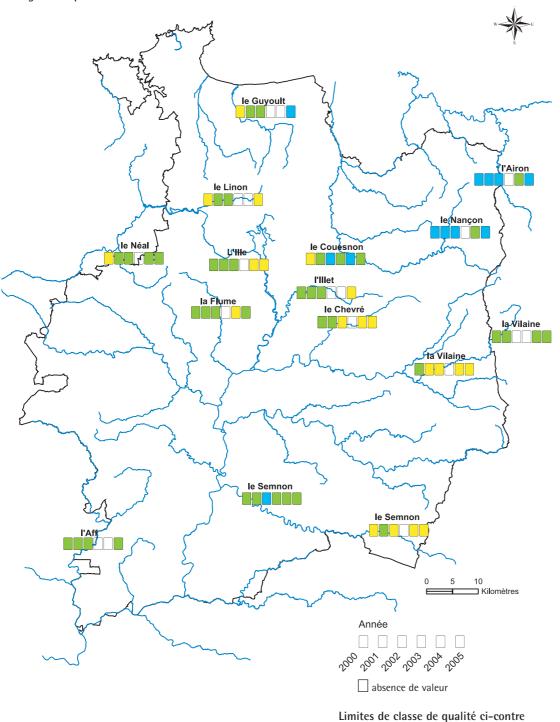
D'après la norme NFT-90-350 de 1992, révisée en mars 2004, la mise en œuvre de l'IBGN se fait en trois temps :

- 1 Prélèvement de la macrofaune benthique (à l'aide d'un filet de vide de maille de 500 microns de diamètre) selon un protocole d'échantillonnage tenant compte des différents types d'habitats, définis par la nature du support et la vitesse d'écoulement. Pour chaque point de suivi, 8 habitats (si possible différents) doivent être échantillonnés.
- 2 **Tri et identification** des familles d'invertébrés prélevés. La norme impose une détermination à la famille, à l'aide d'une loupe binoculaire.
- 3 Calcul de l'IBGN pour attribuer une note de 0 à 20 à chaque point de suivi, à partir de deux composantes déduites de la liste des invertébrés récoltés : le groupe faunistique indicateur et la variété taxonomique :
 - le groupe faunistique indicateur représente le groupe repère du taxon selon sa sensibilité globale à la pollution. Neuf groupes se déclinent comprenant les taxons les moins sensibles (groupe indicateur 0) aux taxons les plus sensibles (groupe indicateur 9). La présence de familles du groupe indicateur 9 révèle une eau de très bonne qualité et leur absence indique une altération de la qualité de l'eau, ou des habitats peu diversifiés voire dégradés;
 - la variété taxonomique est le nombre de taxons différents récoltés (généralement familles) parmi la liste de la norme qui en recense 152. Elle donne une indication sur la diversité des habitats de la rivière.

La qualité biologique

par la méthode des invertébrés benthiques (IBGN)

La qualité biologique est estimée à partir des peuplements de macro-invertébrés benthiques qui intègrent la qualité de l'eau et de l'habitat.



En Ille-et-Vilaine, les caractéristiques morphologiques naturelles des cours d'eau sont plus favorables au nord-est (bassin granitique). Les vitesses de courant plus élevées entrainent une meilleure oxygénation de l'eau et les habitats sont plus diversifiés.

Les autres cours d'eau présentent une capacité biogène plus faible et subissent plus fortement l'impact des dégradations physico-chimiques (matières organiques) et physiques du milieu .

Sources : Conseil général 35, Agence de l'eau Loire - Bretagne

Les pesticides

La présence de micro-polluants dans les eaux pose des problèmes de contamination des ressources destinées à la production d'eaux alimentaires et des problèmes d'altération des organismes aquatiques. Le risque écotoxicologique dépend à la fois des modalités d'exposition (concentration, durée) et du niveau de danger représenté par le pesticide considéré pour les organismes du milieu vivant. Les données pesticides étudiées sont enregistrées de 2003 à 2005 et sont traitées par année hydrologique : du mois d'octobre de l'année n à septembre de l'année n+1.

Les résultats des 7 molécules pesticides étudiées ont été enregistrés au niveau de 12 stations :

- 6 stations suivies dans le cadre du réseau Qualit'eau 35
 - •5 molécules à fréquence 12 (chaque mois)
 - •glyphosate et dérivé à fréquence 4 (mai, juin, septembre et octobre)
- 5 stations du réseau RNB
 - 7 molécules à fréquence 7 (1^{re} et 2^e année) sauf isoproturon à fréquence 4 la 2^e année
- 1 station du réseau RNB (04163000)
 - •7 molécules à fréquence 12 (1^{re} année)
 - •7 molécules à fréquence 9 (2° année).

Stations faisant l'objet d'analyses pesticides	Code de la station	Cours d'eau	Localisation	Réseau
	04162000	le Couesnon	Mézières-sur- Couesnon	RNB
	04163000	le Couesnon	Sougéal	RNB
	04163500	le Guyoult	Mont-Dol	Réseau qualit'eau 35
	04164150	le Canal des Allemands	La Fresnais	Réseau qualit'eau 35
	04200595	la Vilaine	Bourgon	RNB
	04204300	la Vilaine	Cesson-Sévigné	RNB
	04207000	la Vilaine	Rennes	RNB
	04206000	l'Ille	Saint-Grégoire	Réseau qualit'eau 35
	04209100	le Meu	Chavagne	Réseau qualit'eau 35
	04211000	la Seiche	Bruz	Réseau qualit'eau 35
	04212700	le Semnon	Poligné	Réseau qualit'eau 35
	04215750	la Vilaine	Sainte-Marie	RNB

Pesticide	Nature	Usage	Période d'utilisation	Réglementation
Alachlore	herbicide	agricole (maïs)	avril à mai	04/04/2005* (35)
Atrazine (dérivé : atrazine déséthyl)	herbicide	agricole (maïs, colza et bleuet nain)	avril à mai	Interdiction nationale 01/10/2003
Isoproturon	herbicide	agricole (céréales)	novembre à janvier	04/04/2005* (35)
Glyphosate (dérivé : AMPA)	herbicide	agricole, particuliers, collectivités	toute l'année	04/04/2005* (35)
Diuron	herbicide	collectivités	mars	04/04/2005* (35) 31/03/1998** (35) et 01/07/03 (nationale

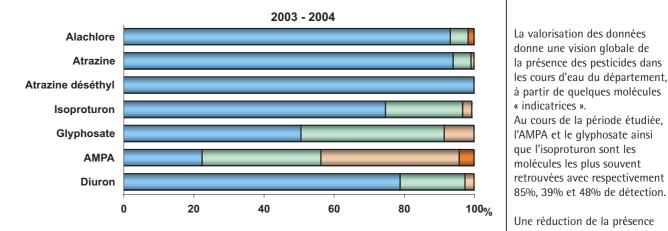
*arrêté préfectoral du 04/04/2005 qui interdit toute application ou déversement de tout produit phytosanitaire pendant toute l'année à moins de un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Il Interdit les applications sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.

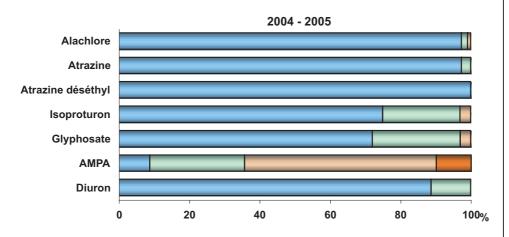
**arrêté préfectoral du 31/03/1998 et réglementation nationale du 01/07/2003 qui n'autorisent l'utilisation de produits à base de diuron qu'en mars, sur des surfaces perméables, à plus de 15 mètres des cours d'eau et points d'eau.

Les pesticides

Fréquence d'observation des principales matières actives

Les graphiques rendent compte de la fréquence d'observation, par classe de concentration, des principales matières actives présentent dans les eaux superficielles.







La valorisation des données donne une vision globale de la présence des pesticides dans les cours d'eau du département, à partir de quelques molécules « indicatrices ». Au cours de la période étudiée, l'AMPA et le glyphosate ainsi que l'isoproturon sont les molécules les plus souvent retrouvées avec respectivement

Une réduction de la présence du diuron et de l'atrazine (toujours détectée mais à de faibles niveaux de concentration) semble s'amorcer, traduisant l'impact des restrictions d'usage imposées.

En complément des mesures répressives engagées à la suite de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2005, la poursuite des actions de pédagogie développées à l'attention des utilisateurs reste déterminante pour diminuer la présence des molécules de pesticides dans les cours d'eau, dans les années à venir.

Glossaire

AELB: Agence de l'eau Loire-Bretagne

ALTERATION SEQ-Eau : groupe de paramètres de même nature ou de même effet permettant de décrire un type de dégradation de la qualité de l'eau.

ANNEE HYDROLOGIQUE: année qui commence quand les réserves en eau sont à leur plus faible niveau (étiage) et se termine à l'étiage de l'année suivante; en pratique d'octobre année n à septembre année n+1.

CG 35 : Conseil général d'Ille-et-Vilaine

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDE: Direction départementale de l'équipement

DEBIT MOYEN INTERANNUEL : moyenne des débits moyens mensuels, calculée sur la période la plus longue possible dans des conditions hydrologiques analogues

DIREN: Direction régionale de l'environnement

DISTRICT HYDROGRAPHIQUE: zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiée comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques" (directive 2000/60/CE, article 2).

DOE: débit moyen mensuel, au dessus duquel, il est considéré qu'à l'aval du point nodal l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

DSA (débit seuil d'alerte) : débit moyen journalier en dessous duquel une des activités utilisatrices d'eau, ou une des fonctions du cours d'eau, est compromise.

EQUIVALENTS HABITANTS: quantité de matières polluantes réputée être produite quotidiennement par une personne. Cette unité permet de comparer facilement des flux de matières polluantes.

IBGN (indice biologique global normalisé): note de 0 à 20 attribuée au niveau d'une station de mesure après étude du peuplement d'invertébrés aquatiques des cours d'eau. La valeur de cet indice dépend à la fois de la qualité du milieu physique et de la qualité de l'eau.

MACRO-POLLUANTS: ensemble de substances (matières oxydables, azote, phosphore...) dont les seuils de toxicité aigüe sont relativement élevés (de l'ordre du milligramme par litre).

MICRO-POLLUANTS: produit actif minéral ou organique susceptible d'avoir une action toxique à des concentrations infimes (de l'ordre du microgramme par litre ou moins): pesticides, antibiotiques, désinfectants...

MAGE : Mission d'assistance à la gestion de l'environnement du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

MASSE D'EAU: unité hydrographique (eaux de surface) ou hydrogéologique (eaux souterraines) cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle on peut définir un même objectif.

MISE: Mission interservices de l'eau

NORMALE INTERANNUELLE DES PRECIPITATIONS : cumul des douze normales mensuelles des précipitations.

NORMALE MENSUELLE DES PRECIPITATIONS : moyenne des cumuls mensuels sur une période de

moyenne des cumuls mensuels sur une période de référence (environ 30 ans).

POINT NODAL : lieu particulièrement important du bassin où des objectifs de qualité et de quantité pour les eaux ont été définis dans le SDAGE.

RNB : réseau national de bassin

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SEQ-Eau : système d'évaluation de la qualité des cours d'eau

TAXON: macro-invertébré dont le degré de classification est généralement la famille dans le cadre des IBGN. Un taxon est défini par ses caractéristiques scientifiques (morphologie, biologie, etc.), par son nom et par son degré de classification.

ZES: zone d'excédent structurel

ZAC : zone d'actions complémentaires

